

COMPRENDRE LE TABLEAU ÉLABORÉ PAR GPSO POUR LE BUDGET 2010

Le coût réel de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères pour 2010 dans l'ex-Val de Seine sera de 13 465 571€, dont 230 456€ d'investissements financés à 100%	La base de taxation fournie par l'administration fiscale sur laquelle doit être calculé le taux de la taxe est de 370 440 679€	Le taux se calcule par une simple division entre le coût de 13 465 571€ et la base de 370 440 679€. Il est de 3,64%
---	--	---

GPSO 1. Budget Principal 2010

TEOM

■ Recettes de fonctionnement

C. TEOM – Problématique du surfinancement

En Euros	ex-Arc de Seine	ex-Val de Seine	Total
Dépenses de fonctionnement	15 839 005	14 029 401	29 968 405
Recettes de fonctionnement	1 117 500	794 375	1 911 875
Solde fonctionnement	14 821 505	13 235 026	28 056 530
Dépenses d'investissement	752 818	230 546	983 364
Recettes d'investissement			-
Solde investissement	752 818	230 546	983 364
Total coût du service*	15 574 323	13 465 571	29 039 894
Bases TEOM	363 344 199	370 440 679	733 484 878
Taux cible 2010 sans surfinancement	4,29%	3,64%	3,96%
Taux cible 2010 maintien surfinancement	4,30%	4,98%	4,64%
Produit supplémentaire généré		4 967 434	

* hypothèse de financement des investissements à 100%

Or le taux prélevé en 2009 par l'ex-Val de Seine est de 4,98%. Il est donc supérieur de 27% à ce qu'il devrait être	Le surcoût serait donc pour 2010, si le taux était maintenu de 4 967 434€
---	---

Les questions qui se posent naturellement :

1) Le taux sera-t-il ramené à 3,64% en 2010, comme il devrait l'être ?

Non. L'objectif choisi par la majorité qui dirige GPSO est de faire converger les taux de l'ensemble de GPSO à 4,3% en 2014. La baisse pour l'ex Val de Seine sera étalée sur quatre ans et la taxe ne diminuera que d'environ 1 million d'€ par an.

Il y aura donc encore surimposition en 2010 de 4 000 000 d€

2) Quel a été le montant de la surimposition 2009 pour la ville de Sèvres ?

Pour 2009, la base d'imposition pour Sèvres était de 45 839 000€. Le taux prélevé a été de 4,98 %. Il aurait dû être de 3,64%. La surimposition pour Sèvres a donc été de : **45 839 000 * (4,98% - 3,64%) soit de 614 000€.**

3) Et pour 2010 ?

Le taux, qui devrait être de 3,64% ne sera ramené que de 4,98% à 4,71%. Les bases seront de 46 706 101€. La surimposition pour Sèvres en 2010 sera donc encore de : **46 706 101 * (4,71% - 3,64%) soit de 449 700€.**